

Résidence du Ruanda.
Territoire de Kigali.

N° 579/1

Kigali, le 22 Septembre 1928.

Finances/n°242.
Objet: Impositions SALIM
et SAGRAM.
2 Annexes.
=====

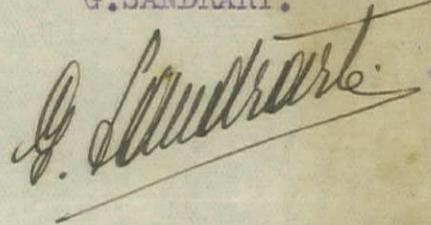
En copie pour information à Monsieur le Résident du Ruanda.

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint,
les déclarations sur revenus des sieurs SALIM bin ALI et DO-
SA SAGRAM en vous priant de bien vouloir demander aux intè-
ressés de les remplir.

Les éléments de comptabilité relatifs au com-
merçant ^{en} SALIM bin ALI seraient, suivant déclarations de ce der-
nier, détenus par JAMAL KARA à RUHENGERRI. Quant à JUMA OSMAN,
il déclare que DOSA SAGRAM est seul en possession des données
nécessaires à l'établissement de sa déclaration.

Le Délégué.
G. SANDRART.



à Monsieur le Délégué du Résident à RUHENGERRI.
sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda.

RUHENGERRI



23982